



AIX en PROVENCE

LA VILLE

MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE

Territoire
du Pays d'Aix

Sophie JOISSAINS

Maire d'Aix-en-Provence
Conseiller Métropolitain
Aix Marseille Provence Métropole
Vice-Président de la Région PACA
Ancien Sénateur des Bouches-du-Rhône

Gérard BRAMOULLÉ

Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix
Vice-Président de la Métropole
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Aix-en-Provence, le 07 JAN. 2022

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
PALAIS DE L'ÉLYSÉE
55, FAUBOURG SAINT-HONORÉ
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

La loi 3DS est passée à l'Assemblée Nationale.

La Commission Mixte Paritaire devrait décider du devenir de la métropole Aix-Marseille-Provence fin janvier.

Vous pouvez encore proposer un compromis.

La « concertation des élus métropolitains » a été très superficielle... peut-on oser le qualificatif de « cosmétique » ?

Les deux villes centre de l'aire métropolitaine, pourtant aux antipodes de l'échiquier politique, sont en conflit majeur avec l'exécutif métropolitain et n'ont pu, ni l'une, ni l'autre, approuver le budget primitif 2022...

Elles sont horrifiées du sort qui leur est promis. Leur unité communale est profondément menacée par une distribution des compétences étrangère à la cohérence nécessaire d'une politique publique digne de ce nom.

Le vote des habitants aux élections municipales pourrait, selon le projet voté à l'Assemblée Nationale, être contredit par le vote d'« un intérêt métropolitain » qui passerait outre la volonté de la commune la plus concernée... c'est l'une des causes de l'implosion potentielle de la Métropole de Lyon.

Aucun équipement, projet, action ou réserve foncière ne doit pouvoir se faire sans l'accord et la participation volontaire de la commune concernée.

Nous sommes convaincus que le contenu de ce texte va nettement aggraver la situation.

Malgré l'insistance qui a été la nôtre, l'attachement profond des Maires aux Conseils de territoires n'a jamais été porté ni défendu.

Nonobstant des divergences sur le devenir métropolitain, les Maires sont unanimement attachés à trois principes clairs et indissociables :

- La non baisse des allocations de compensation : fruit de l'histoire et des possibilités offertes par la loi. Elles sont aujourd'hui cruciales dans l'équilibre des budgets communaux.

L'aire métropolitaine est une construction artificielle et seules les communes et anciennes intercommunalités sont aujourd'hui les fleurons de ce très beau et trop grand territoire. Amoindrir les communes est dangereux.

Toucher à leurs allocations de compensation revient à les dévitaliser et à porter, en conséquence, une atteinte irrémédiable à l'aire métropolitaine.

Les Maires seraient alors dans l'obligation d'augmenter les impôts locaux et ce, pour un service public de moindre qualité.

L'État serait évidemment et logiquement le premier responsable.

- La compétence voirie : Toutes les communes, celle de Marseille comprise, souhaitent la conserver ou la retrouver, avec ses accessoires (pluvial, eau, assainissement). Un conventionnement métropolitain serait en revanche, important pour les seize communes de l'ancienne communauté urbaine de Marseille.

- Le maintien des conseils de territoires : Ils fonctionnent certes moins bien depuis qu'ils font partie intégrante de la Métropole car ils n'ont plus la maîtrise du volume de leurs budgets, lesquels ont baissé de plus de 40 % en 5 ans, ni de leurs ressources humaines. Ceci a conduit à la fermeture des piscines sur Aix-en-Provence et en Pays d'Aix pour la première fois, en période caniculaire au mois d'août 2021 ; la Métropole ayant refusé d'embaucher les saisonniers prévus... De même, pour la première fois, les ordures ménagères ont envahi les rues d'Aix-en-Provence...

Néanmoins, les Maires conservent une direction politique sur la trentaine de compétences qui concernent directement leurs concitoyens et demeurent au cœur du dispositif.

Demain les habitants seront face à une administration technocratique, dirigée de très loin par un exécutif métropolitain dont les préoccupations ne pourront être au fait de leur quotidien, les Maires ne seront plus au fait des décisions prises et pourront, au mieux, écrire des courriers d'alerte à l'exécutif métropolitain.

Imaginez une absence de coordination entre les services de nettoyage d'une commune et les services métropolitains de la collecte des ordures ménagères... Cette logique est à l'œuvre déjà...

A la quasi unanimité, les Maires sont contre la disparition des conseils de territoire.

Cette ligne rouge n'a pas été transmise comme telle à votre Gouvernement.

Votre Premier Ministre et la Ministre des Collectivités Territoriales, Jacqueline Gourault, ont été au fait de cette réalité lors du dernier déjeuner qui a eu lieu en Préfecture de Région en novembre dernier.

S/8

La métropole est une institution qui n'a pas fonctionné. Ce n'est pas une intercommunalité mais une collectivité supra-communale qui ne peut s'occuper, de manière réactive et concertée, des problèmes quotidiens de nos concitoyens.

Elle partage le même exécutif que le Département ; ce qui en terme de séparation des pouvoirs, est profondément contestable, l'interdiction du cumul des mandats sur les exécutifs locaux trouve ici tout son sens...

Ses problèmes ne sont pas uniquement financiers mais aussi et surtout structurels.

Ils sont dus tant à sa taille, elle est la plus vaste de France : 6 fois le Grand Lyon et 4 fois le Grand Paris, qu'à des diversités de territoire dont les intérêts sont très différents. Les seuils d'efficacité de la coopération intercommunale ont été ici largement dépassés.

Régler le problème de la métropole Aix-Marseille-Provence au détour d'un 56ème article d'un projet de loi qui en comporte 80 n'est pas digne de la considération due à nos habitants.

Nous méritons une loi spécifique qui concernerait les 3 métropoles à statut particulier, le Grand Paris, le Grand Lyon et Aix-Marseille-Provence, lesquelles connaissent toutes trois, des dysfonctionnements majeurs particulièrement sur leur mode de gouvernance. Les autres métropoles de France sont loin d'être indemnes de défauts...

Les métropoles étaient la modernité des années 80.

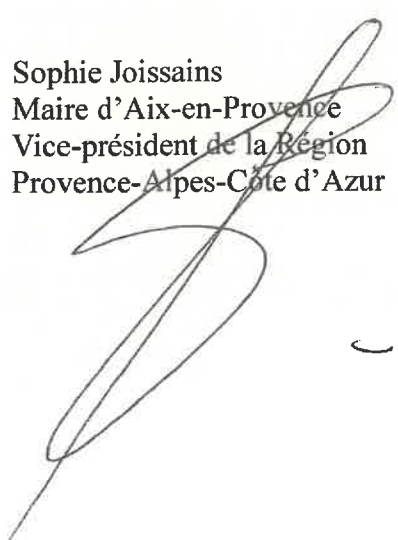
les Français aujourd'hui, demandent de la proximité, de l'attention. Au regard de ces objectifs, la gouvernance métropolitaine est un modèle qui n'est plus d'actualité.

Nous vous demandons une véritable consultation auprès des Maires de l'aire métropolitaine et une réforme d'envergure pour l'ensemble des métropoles.

Votre conclusion du discours du 25 avril 2019, en clôture du Grand débat national, était forte. Les actes doivent suivre les paroles. Nous ne doutons pas de votre bonne volonté pour engager l'aide de l'État mais permettez-nous d'y travailler avec le Sénat, chambre des collectivités territoriales, qui lance justement une mission d'information sur le sujet et, de proposer un texte abouti qui s'attaque aux véritables causes de cet échec.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, nos meilleurs vœux et vous prions de croire en l'assurance de notre plus haute considération.

Sophie Joissains
Maire d'Aix-en-Provence
Vice-président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Gérard Bramoullé
Président du Conseil de territoire du pays d'Aix
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille
Provence
Premier adjoint au Maire d'Aix-en-Provence

